

### Historique et objectif

Le Conseil des Jeux du Canada (CJC) et la Fondation pour les athlètes et l'entraînement sportif (FAES) se sont associés pour créer le programme de subventions FAST Track Jeux du Canada. Ce programme offrira une aide financière directe aux athlètes canadiens qui représentent les meilleurs espoirs pour les équipes nationales afin de les aider à répondre à leurs besoins à l'entraînement et en compétition par le biais d'une subvention unique. Les subventions ont été conçues pour remplir un vide dans le système sportif canadien et appuyer les athlètes du niveau des Jeux du Canada identifiés par leur organisme national de sport respectif qui sont sur la voie de l'excellence vers les équipes nationales.

Les subventions aux athlètes FAST Track Jeux du Canada représentent un des nombreux programmes qui figurent dans le cadre des initiatives Rêves et Champions du Conseil des Jeux du Canada (initiatives entre les Jeux). Cette année est la troisième du partenariat entre la FAES et le Conseil des Jeux du Canada, mais la quatrième année où la FAES distribue de telles subventions aux meilleurs espoirs pour les équipes nationales. Ce fonds a été mis sur pied en Ontario, en partie grâce à de l'argent donné par le gouvernement de l'Ontario et géré par la FAES.

### Le programme

D'une valeur de 2000 \$ chacune, au moins 26 subventions FAST Track Jeux du Canada accordées à travers le Canada et 24 subventions accordées en Ontario seront remises aux athlètes qui représentent les meilleurs espoirs pour les équipes nationales et qui ont fait preuve d'excellence sportive. Les bénéficiaires seront surtout choisis en fonction de leurs performances au cours des deux dernières années, de leur adhésion à un organisme national de sport (ONS), de leur participation au programme de développement à long terme de l'athlète et de leur classement au tableau de performance pour l'attribution de brevets de l'ONS.

### Critères d'admissibilité

Pour être pris en considération pour une subvention FAST Track Jeux du Canada, les athlètes doivent répondre à tous les critères d'admissibilité indiqués ci-dessous :

- 1) L'athlète doit avoir été identifié comme faisant partie des meilleurs espoirs pour l'équipe nationale tel que démontré par :

- a) la présence dans la liste de l'ONS des athlètes identifiés comme meilleurs espoirs de l'équipe nationale, elle-même déterminée par la présence dans le tableau de performance de l'ONS, au cours des deux dernières saisons de compétitions; OU
- b) d'excellents résultats aux championnats régionaux, aux championnats nationaux (junior et/ou senior) ou à d'autres compétitions nationales/internationales reconnues au cours des deux dernières saisons de compétitions; OU
- c) la représentation au sein d'une équipe nationale (de développement, junior et/ou senior) au cours des deux dernières saisons de compétitions.

**\*\*Le demandeur n'a pas à avoir l'âge d'admissibilité aux Jeux du Canada pour demander une subvention\*\***

- 2) L'athlète doit participer à un sport et/ou à une épreuve qui sera au programme des Jeux d'hiver du Canada de 2007 ou de 2011 ou des Jeux d'été du Canada de 2009. La liste des sports qui sont actuellement au programme se trouve à l'annexe A. (Les athlètes ne sont pas obligés de participer aux Jeux, mais doivent être engagés dans un des sports au programme des Jeux du Canada. Veuillez noter que certains sports au programme sont réservés aux hommes ou aux femmes et que seul ce groupe peut postuler pour ces sports.)
- 3) L'athlète doit être formé par un entraîneur qui a été formé et certifié dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ou l'équivalent et qui demeure en règle avec le PNCE ou son équivalent.
- 4) L'athlète ne doit pas être sous l'effet de sanctions appliquées en fonction de la politique canadienne anti-dopage gérée par le Centre canadien de l'éthique dans le sport (CCES).
- 5) L'athlète doit être membre en bonne et due forme de son organisme de sport provincial/territorial (OSP/T) respectif et de son organisme national de sport (ONS) ou de l'équivalent s'il ne s'entraîne pas au Canada.
- 6) L'athlète doit être citoyen canadien ou immigrant admis.
- 7) Il n'y a **pas de limite d'âge** pour demander une subvention.

Les athlètes professionnels (tout athlète qui a signé un contrat professionnel) et les athlètes détenant actuellement un brevet de développement ou qui ont détenu un brevet senior à un moment ou à un autre du Programme d'aide aux

athlètes de Sport Canada **ne sont pas admissibles** pour une subvention dans le cadre du programme FAST Track Jeux du Canada.

Les subventions remises aux athlètes qui sont résidents permanents de la Saskatchewan sont gérées par le programme saskatchewanais Future Best. Si vous habitez la Saskatchewan, veuillez consulter la section des services aux athlètes (*Athlete Services*) du [www.sasksport.sk.ca](http://www.sasksport.sk.ca) pour obtenir plus de renseignements sur les subventions offertes pour la Saskatchewan.

### Procédure de demande

Les athlètes doivent remplir un formulaire de demande et le retourner au comité de sélection FAST Track Jeux du Canada. **Les formulaires incomplets seront considérés comme inadmissibles.** La date limite pour la réception des demandes est le **lundi 4 décembre 2006 à 17 h HNE**. Aucune demande ne sera acceptée si elle n'a pas été reçue intégralement avant l'échéance.

Les athlètes doivent remplir et soumettre leur formulaire de demande en ligne au [www.jeuxducanada.ca](http://www.jeuxducanada.ca) ou au [www.fastcanada.org](http://www.fastcanada.org). Si une demande imprimée est nécessaire, veuillez contacter Mary Ellen Conway, au Conseil des Jeux du Canada, au (613) 526-2320 pour plus de renseignements ou veuillez envoyer un courriel à [cgft@canadagames.ca](mailto:cgft@canadagames.ca).

### Procédure de sélection

Un comité de sélection sera formé pour étudier toutes les demandes reçues. Il sera composé d'un représentant de chacun des organismes suivants : CJC, FAES et ONS.

Le comité de sélection se réunira au plus tard le 20 janvier 2007 pour effectuer les sélections finales. Les avis aux récipiendaires des subventions, aux ONS et OSP/T seront envoyés au plus tard le 22 janvier 2007.

### Critères de sélection

Un minimum de 26 subventions nationales et 24 subventions pour l'Ontario, de 2 000 \$ chacune, seront décernées aux athlètes sélectionnés. Le comité de sélection 2007 prendra en considération les critères suivants classés en ordre de priorité :

- le classement des athlètes par l'ONS tel que déterminé par les résultats des deux dernières saisons de compétitions et par le classement au tableau de performances de l'ONS; le comité de sélection pourra prendre en considération d'autres systèmes de classement (p. ex. : centres canadiens multisports, CRFS de Sport Canada);
- les classements internationaux et nationaux;
- les résultats à des championnats internationaux, nationaux (incluant les Jeux du Canada) et provinciaux ou territoriaux des deux dernières saisons de compétitions;
- la sélection au sein d'équipes nationales (développement, junior, senior) et régionales au cours des deux dernières saisons de compétitions;
- des renseignements supplémentaires pouvant être demandés par le comité de sélection.

### Procédure de communication et de distribution

Le CJC et la FAES distribueront les directives du programme aux organismes de sport provinciaux et territoriaux (OSP/T), aux ONS et aux chefs de mission des Jeux du Canada. Les directives seront aussi publiées sur leurs sites web en compagnie des liens vers le formulaire de demande. On demandera aux OSP/T, aux ONS et aux chefs de mission de distribuer l'information aux athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité. Les formulaires de demande seront aussi affichés sur les sites Web du CJC et de la FAES.

### Rôles et responsabilités

Veillez consulter l'Annexe B du formulaire de demande pour un résumé des rôles et des responsabilités respectifs des athlètes, des OSP/T, des ONS et du comité de sélection FAST Track Jeux du Canada.

### Calendrier

8 novembre 2006 : Distribution des directives du programme aux OSP/T, aux ONS et aux chefs de mission; le matériel sera distribué aux athlètes admissibles par l'OSP ou selon le système de l'ONS.

Ouverture pour les athlètes du formulaire de demande en ligne.

4 décembre 2006 : Date limite pour la présentation de la demande au comité de sélection FAST Track Jeux du Canada.

8 décembre 2006 : Création de la liste des demandeurs, traitement des demandes et réponse aux questions.

20 janvier 2007 : Rencontre du comité de sélection pour choisir les récipiendaires des subventions.

22 janvier 2007 : Avis envoyé aux récipiendaires des subventions.

10 mars 2007 : Communiqué de presse national.

31 mars 2007 : Envoi des chèques aux récipiendaires des subventions.

#### **Contacts importants :**

Si vous avez des questions à propos du programme, veuillez communiquer avec le bureau du Conseil des Jeux du Canada par téléphone au (613) 526-2320 ou par courriel au [cqft@canadagames.ca](mailto:cqft@canadagames.ca). Toutes les demandes de renseignements seront traitées conjointement par le CJC et la FAES.

Votre formulaire de demande doit être complété et envoyé en ligne au <http://www.canadagames.ca> ou au <http://www.fastcanada.org>.

Si pour quelque raison que ce soit vous ne pouvez présenter votre demande en ligne, veuillez communiquer avec le bureau du Conseil des Jeux du Canada.

#### ANNEXE A : Sports faisant partie du programme

##### Programme des Jeux d'hiver du Canada (2007 et 2011)

- ◇ Badminton
- ◇ Basketball en fauteuil roulant (mixte)
- ◇ Biathlon
- ◇ Boxe (masculin)
- ◇ Curling
  
- ◇ Escrime
- ◇ Gymnastique artistique
- ◇ Hockey
- ◇ Judo
- ◇ Nage synchronisée (féminine)
- ◇ Patinage artistique : **OS\*\*\***
- ◇ Patinage de vitesse
- ◇ Ringuette (féminin)
- ◇ Ski acrobatique
- ◇ Ski alpin (slalom, slalom géant, super G)
- épreuves AH\* 2011**
- ◇ Ski de fond **épreuve AH\* 2011**
- ◇ Squash
- ◇ Surf des neiges
- ◇ Tennis de table
- ◇ Tir (pistolet et carabine à air comprimé)
- ◇ Tir à l'arc (intérieur)

##### Programme des Jeux d'été du Canada (2009)

- ◇ Athlétisme
- ◇ Aviron
- ◇ Baseball (masculin)
- ◇ Basketball
- ◇ Canotage (courses en eaux calmes, canoë et kayak)
- ◇ Cyclisme
- ◇ Golf
- ◇ Lutte
- ◇ Natation
- ◇ Plongeon
- ◇ Rugby (masculin)
- ◇ Soccer
- ◇ Softball (féminin)
- ◇ Tennis
- ◇ Triathlon
  
- ◇ Voile
- ◇ Volley-ball (intérieur et de plage)

\*AH : épreuves tant pour les athlètes ayant un handicap que pour les athlètes non handicapés.

\*\*Veuillez noter que la nage synchronisée, la ringuette, la boxe, le softball, le rugby et le baseball sont des sports spécifiques au sexe. Pour ces sports, seuls les athlètes dont le sexe est indiqué ci-dessus peuvent faire une demande.

\*\*\*OS : les athlètes des Olympiques spéciaux sont inclus dans le programme.

#### **Annexe B :**

#### **Responsabilités de l'athlète :**

Les athlètes qui présentent une demande de subvention pour athlètes FAST Track Jeux du Canada doivent :

1. présenter une demande complète accompagnée des documents à l'appui au comité de sélection FAST Track Jeux du Canada avant **le lundi 4 décembre 2006 à 17 h HNE**;
2. s'assurer que tous les renseignements fournis sont véridiques et exacts.

Si la demande de l'athlète est acceptée, qu'on lui offre une subvention pour athlètes FAST Track Jeux du Canada et qu'il l'accepte, l'athlète s'engage à :

1. adhérer au programme d'entraînement et de compétitions défini dans sa demande;
2. se conformer au programme canadien antidopage défini par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;
3. aider le CJC et la FAES dans leurs activités de promotion visant à aider le mouvement des Jeux du Canada lorsque ces activités cadrent dans l'horaire de l'athlète; lorsque possible, un dédommagement sera offert;
4. être disponible en personne pour une présentation aux médias lorsqu'il recevra la subvention pour athlètes FAST Track Jeux du Canada;
5. représenter l'ONS aux championnats nationaux ou à des événements internationaux de haut niveau;
6. si l'athlète est sélectionné, qu'on lui offre une subvention pour athlètes FAST Track Jeux du Canada et qu'il l'accepte, il accepte que le Conseil des Jeux du Canada et la FAES utilisent son nom comme bénéficiaire de la subvention.

#### **Responsabilités de l'ONS :**

#### **L'ONS :**

1. identifiera les athlètes potentiels en utilisant un système de classement équilibré;

2. distribuera l'information concernant le programme FAST Track Jeux du Canada ainsi que les formulaires de demande aux athlètes qui respectent tous les critères d'admissibilité;
3. aidera au suivi du progrès de l'athlète et avisera les administrateurs du CJC/FAES si l'athlète ne remplit pas ses obligations ou ses engagements en conformité avec les responsabilités de l'athlète décrites ci-dessus.

### **Responsabilités du CJC/FAES :**

#### **Le CJC et la FAES :**

1. fourniront aux ONS tous les renseignements pertinents (formulaire de demande, documents d'information, etc.) au sujet des subventions aux athlètes FAST Track Jeux du Canada;
2. mettront en place un comité de sélection afin d'évaluer toutes les demandes;
3. approuveront et prendront des dispositions pour le versement de la subvention;
4. aviseront tous les demandeurs du statut de leur demande;
5. travailleront avec les athlètes et les ONS afin de s'assurer que le processus établi sera respecté dans le travail avec les athlètes, la préparation des demandes et le suivi de celles-ci.